



Vices cachés et faux des documents

Par **morgane653**, le **07/06/2010** à **01:19**

Bonjour,

j'ai acquis un appartement il y a un mois et plusieurs problèmes sont apparus:

- en enlevant à l'extérieur le lierre qui grimpait sur le mur de la façade, celui ci cachait une importante fissure, nous avons alors enlevé la toile de verre dans le cagibi, et cela a révélé un trou important qui donne sur l'extérieur.
- chauffe eau: le jour ou nous avons signé au notaire, le soir même, les plombs ont sautés, le chauffe eau était mort mais il ne nous était pas possible de nous en rendre compte, le chauffe eau ne s'allumant qu'a minuit.
- en enlevant dans le cagibi la toile de verre, nous avons constaté que les murs sont noirs de moisissures. Impossible de le savoir, la toile recouvrant tout l'appartement.
- l'ancienne propriétaire a signée un document ou elle déclarait qu'il n'y avait pas eu de dégâts des eaux dans l'appartement, or le syndic nous a informé qu'il y en avait eu 3.
- le syndic nous réclame plus de 200E d'impayés de 2009 que l'ancienne propriétaire n'a pas payée alors que chez le notaire, le cleric qui la représentait a dit que toutes les charges de copropriété avaient été payées.

Que puis-je faire???

Merci de votre aide, cordialement.

Par **fabienne034**, le **07/06/2010** à **08:58**

bonjour,

vous prenez la maison en l'état donc pour le lière le trou du cagibi et le chauffe eau , c'est à votre charge

pour le reste fausse déclaration inondation, et frais de copropriété elle est responsable et vous pouvez demander une indemnisation ou un remboursement

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>